

Réunion du Conseil des Sages du 17 octobre 2018 à 20h30

Présents :

Membres du Conseil des Sages : Mesdames Geneviève CANO, Diane de SAINT LEGER.
Messieurs : Jean HVOSTOFF, Christian LEMAIRE, Michel LESIEUR, Constant PORTIGLIATTI
, Pierre PRUNETTA.

Représentants la Mairie : Messieurs : Jean-Paul GRUFFEILLE (conseiller municipal, citoyenneté,
réfèrent du CDS), Marc PRABONNAUD (4ème Adjoint, travaux et sécurité), Romain FRAISSE
(Volontaires Service Civique en charge des comités consultatifs)

Excusés :

Messieurs Guy DEMICHEL, Jean-Pierre LARCHEVÊQUE, Jeannik MARCAULT.

Ordre du jour

- Revue des travaux réalisés depuis le début de l'été.
- Les projets à brève échéance.
- Nouvelles propositions des Sages.
- Autres.

Avant de commencer l'ordre du jour Christian LEMAIRE suggère que la commune apporte une aide aux communes de l'Aude en leur demandant leur besoin (Ex:des fournitures scolaires). Constant PORTIGLIATTI rappelle que pour lui une discussion sur le devenir, le développement futur de Les Molières est indispensable, de même que pour l'embellissement du village. Il a été très ému de voir des villageois se réunir, pour lui ces personnes « voient leur village au-delà de leurs trottoirs ».

Marc PRABONNAUD répond aux différents points posés par les Sages sur les sujets suivants:

Boulodrome :

Actuellement en construction niveau du Paradou. Il doit être terminé fin octobre 2018.

Panneau Cavalier :

Posé de par et d'autre du centre équestre rue de Cernay, niveau du chemin de la Vallée et du chemin de Cernay. La suggestion des Sages qu'un autre panneau soit posé rue de Boullay est notée.

Voirie rue de L'Etang : Commencement des travaux vers le 10 novembre 2018.

Marc porte à notre connaissance que des travaux de voirie sont également prévus allée du Cimetière, rue de la Butte et sur la place derrière la Mairie avec remis en état des locaux municipaux.

Place de la Bastille :

Pas de rond-point, refusé par la DDE. Agrandissement des trottoirs, de la chaussée avec plateau et feux tricolore. La présence de feux est indispensable pour obtenir une subvention. Les feux seront clignotants orange sauf aux heures de pointe.

Tester le bien-fondé des feux au niveau de ce carrefour par des feux provisoires est impossible car nécessiterait des travaux trop importants.

L'arrêt de bus sera déplacé.

Irappel : Il a été prévu que la modification de la place de la Bastille avec le déplacement de l'arrêt de bus rue de Cernay nécessite de reconsidérer le passage piéton niveau du centre équestre avec modification de la chaussée si nécessaire (réunions du CdS 8/02/2018 et 29/05/2018)

La Mairie voudrait entériner ces travaux fin novembre. Les travaux ne commenceraient qu'une fois les subventions obtenues.

Tennis couvert:

Terme impropre, c'est une salle multisports ouvert aux "Tout Petits", à la Lendemain, aux écoles et associations.

L'architecte a été choisi, il y a eu appel d'offre paru au journal Officiel. La demande de permis de construire est déposée, l'étude du sol est prévue en novembre et l'inauguration pressentie en janvier 2020.

Budget : subventions (FFT, commune, département, région,...) et emprunt du tennis club.

Eglise :

L'architecte du patrimoine a été recontacté pour le mandater sur la 1ere phase des travaux : révision de toiture prévue en février 2019.

Les autres tranches de travaux seront étalées sur plusieurs années.

Parcours sportif :

Les éléments du parcours sont en construction, leur installation est prévue début décembre 2018.

Son coût est pris sur le budget de la commune.

Bois de la Carrière Saint Jean :

Les arbres marqués (orange) vont être abattus, une équipe de bûcherons va intervenir en avril 2019. Cette société se payera sur la revente du bois. Coût nul pour la commune.

Rue de Cernay :

Étroitesse du trottoir niveau du N° 52. Le poteau téléphonique ne pouvant pas être déplacé, l'aire de stationnement va être effacée en novembre.

Les Sages font remarquer que :

- Les pavés en grés (situés en oblique empêchant le passage des poussettes et fauteuils roulants sur le trottoir de la rue de Cernay au niveau des intersections avec les autres rues) sont toujours présent. Marc va se revoir ce problème et précise que le projet pour l'amélioration de la sécurité au niveau des arrêts de bus n'est pas oublié.
- Le tuyau en fonte (peint en bleu) débordant sur le trottoir en regard du verger, responsable de plusieurs chutes, est toujours présent. Réponse de Marc : Le service des Eaux est prévenu.

Voie piétonnière (à créer niveau D 40 ?) :

Question posée par les Sages : Lorsque nous venons de Gometz par la D 40, nous constatons que du côté droit de la chaussée entre le chemin rural N° 5 (chemin allant à l'aéromodélisme) et la Coquetière il existe, après le fossé, une bande de terrain de plus d'un mètre de large entretenu par les engins de fauchage de la voirie.

Cette bande de terrain ne pourrait-elle pas devenir une voie piétonnière pour les villageois allant à l'aéromodélisme, les randonneurs et les joggeurs (venant du parcours sportif du Paradou) désirant emprunter le chemin rural N° 5 en toute sécurité ?

La sente Pierreuse :

Voie qui relie le chemin de la Butte Pierreuse au stade. Les Sages ont constaté que cette voie est empruntée pour raison de sécurité par les élèves de l'école communal lorsqu'ils vont au stade. Il serait nécessaire de remettre en état la chaussée.

Chemin de la Vallée :

Au sujet du câble électrique qui traîne au sol depuis la tempête : toute la ligne électrique va être enterrée avant la fin de l'année

Le ruissellement des eaux chemin de la Vallée associé au Moullecrotte (ou ruisseau de Montabé) a provoqué d'énormes dégâts à Montabé puis à la commune de Saint Rémy lès Chevreuse. Marc nous annonce que le PNR propose la construction d'un bassin de rétention avant Montabé qui pourrait se situer au niveau de l'ancien bâtiment des Services des Eaux. Refus de la démolition de ce bâtiment par les Sages qui demandent qu'un autre lieu entre Les Molieres et Montabé soit choisi pour le bassin de rétention, ils font remarquer qu'un marais existe non loin de la maison des eaux et qu'il conviendrait de voir pourquoi il ne remplit plus sa fonction d'absorption.

Avec le réchauffement climatique, Marc nous prévient que ce danger risque de se répéter et d'augmenter.

Pour éviter des inondations il existe les bassins de rétentions, les revêtements de voiries perméables, les fosses souterraines qui se remplissent en cas de surplus d'eau mais cela ne suffit pas s'il n'y a pas d'entretien et respect des ruisseaux, cours d'eau, fossés et la conservation ou l'implantation de haies.

Christian LEMAIRE suggère qu'une page au bulletin municipal, sous le nom de "Parole aux habitants" ou "parole aux citoyens", soit réservée aux personnes habitant le village, en plus du site de la Mairie où chaque citoyen peut s'exprimer.

Sa suggestion est retenue et va être exposée au C.M.
